

**Discours de l'Honorable Alan Ganoo,
ministre du Transport terrestre et du Métro léger, et
ministre des Affaires étrangères, de l'Intégration régionale et
du Commerce international de la République de Maurice
à l'occasion de l'ouverture officielle du Conseil Extraordinaire
des Ministres de la COI, 26 novembre 2021, St Denis, La Réunion**

- **Monsieur le président et messieurs les membres du Conseil des ministres de la Commission de l'océan Indien,**
- **Madame la présidente du Conseil régional de La Réunion,**
- **Monsieur le président du Conseil départemental de La Réunion,**
- **Monsieur le Secrétaire général de la COI,**
- **Distingués invités, Mesdames, et Messieurs,**
- **Tout protocole respecté**

C'est un insigne honneur pour moi d'être parmi vous ce matin pour cette cérémonie d'ouverture. Je remercie la République française et les autorités réunionnaises pour leur accueil chaleureux et merci Monsieur le Préfet.

Mesdames et Messieurs

Il est alarmant que la pandémie du Coronavirus perdure toujours. Nous subissons tous les effets des vagues successives. Vivre avec la pandémie est devenue la nouvelle normalité.

A Maurice, le gouvernement s'est efforcé à atteindre l'immunité collective. A ce jour 70% de la population est entièrement vaccinée et elle est encore plus importante au sein de notre population adulte. Je saisis cette occasion pour remercier nos observateurs, la République de l'Inde et la République Populaire de la Chine pour leurs dons de vaccins.

Le soutien accordé par l'Agence française de développement pour la mise en œuvre des plans d'urgence et de riposte pour lutter contre le Covid 19 est également très louable. Nous exprimons toute notre reconnaissance auprès des autorités françaises.

A ce même titre, j'exprime mes vifs remerciements à l'Union européenne pour son aide financière dédiée au renforcement des capacités des laboratoires en santé humaine et animale de nos pays.

Mesdames et Messieurs

L'économie mondiale est à l'agonie. La relance économique est primordiale. Cela ne fait aucun doute que sans une action immédiate et coordonnée, nous risquons de perdre une décennie de développement.

Je souhaite que le Secrétariat général propose, dans les meilleurs temps, un plan de relance économique et de résilience post-Covid-19 que nous avons évoqué depuis l'année dernière. Nous devons également concerter nos efforts afin d'affronter des crises sanitaires similaires dans le futur, d'où l'importance de la mise en place du 'Fonds Sega One Health'.

Mesdames et Messieurs

Une plus grande synergie entre nos îles, comme avait été le cas dans le passé est indispensable pour donner une nouvelle impulsion à la coopération économique régionale. Je fais référence ici, aux projets pour la promotion du tourisme à travers 'les îles Vanilles' et la connection aérienne à travers l'Alliance Vanille.

Le maintien du statu quo dans le cadre de la reprise post-pandémique ne fera que renforcer nos difficultés économiques. Nous devons diversifier nos économies en adoptant des mesures visant à améliorer la compétitivité, à développer des activités à fort potentiel d'emploi et à accélérer la transformation structurelle.

Force est de constater qu'à ce jour, un manque de moyens dédiés à la coopération économique au sein de la COI se fait malheureusement lourdement sentir. La réponse à la crise économique actuelle ne sera pas adéquate sans un renforcement de l'axe coopération économique régionale. Cet axe fut jadis une des missions premières de la COI. Je fais ainsi un vif plaidoyer auprès de nos partenaires et de nos observateurs de considérer la possibilité de consacrer plus de ressources à l'axe coopération économique régionale.

Mesdames et Messieurs

Le plan d'action régional de l'économie bleue que nous avons adopté lors de notre dernier Conseil, constitue la base des actions régionales qui pourront soutenir le développement de ce secteur porteur d'emplois. L'engagement de la COI auprès des bailleurs et partenaires pour chercher les fonds requis pour la mise en œuvre de ce plan est souhaitable.

Les stratégies dédiées à l'essor de l'économie océanique intègrent un volet de sécurité maritime. Les différentes activités illicites en mer nécessitent une réponse coordonnée et transfrontalière.

Nous avons à travers le Programme MASE, réussi à mettre en place une architecture régionale de sécurité maritime. Nous avons aujourd'hui une meilleure connaissance du domaine maritime en temps réelle. Comme le programme MASE arrivera bientôt à terme, il est souhaitable qu'une deuxième phase du programme soit mise en place.

Je souhaite aussi rappeler que la République de Maurice, en collaboration avec le Secrétariat de la COI, a organisé deux conférences ministérielles sur la sécurité maritime en 2018 et en 2019. En raison de la pandémie de COVID 19, la troisième édition de la Conférence ministérielle initialement prévue en 2020 a dû être reporter pour l'année prochaine. Ceci permettra la mobilisation de la communauté internationale tant nécessaire pour opérationnaliser l'architecture de la sécurité maritime.

Mesdames et Messieurs,

L'océan Indien est l'une des régions les plus affectées par les événements climatiques extrêmes. Nos populations insulaires subissent déjà les conséquences du réchauffement climatique. Malgré nos efforts, ces phénomènes devraient gagner en fréquence et en intensité sous l'effet du changement climatique.

La République de Maurice figure malheureusement parmi les premiers pays du monde à haut risques dû au changement climatique.

Lors du COP26, Maurice s'est engagé à prendre les mesures concrètes, afin de devenir un pays résilient aux changements climatiques et à faible émission de carbone. Pour atteindre ces objectifs, nous travailleront de concert avec la COI.

Mesdames et Messieurs,

Au fil des années, nous avons pu travailler en concert à travers la mise en œuvre de divers projets. Cette collaboration se fait dans le respect mutuel de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de chaque Etat, conformément au droit international et aux obligations qui en découlent.

Comme l'a fait ressortir l'avis consultatif du 25 février 2019 de la Cour internationale de Justice, l'archipel des Chagos fait partie intégrante du territoire de la République de Maurice. Cela a été réaffirmé par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution 73/295.

Dans cette résolution, l'Assemblée générale des Nations Unies demande à toutes les organisations internationales, régionales et intergouvernementales, y compris celles instituées par un traité, de reconnaître que l'archipel des Chagos fait partie intégrante de la République de Maurice.

Le 28 janvier 2021, une Chambre spéciale du Tribunal international du droit de la mer a rendu un arrêt dans laquelle elle a jugé que les conclusions de la Cour internationale de Justice dans son avis consultatif du 25 février 2019 ont un effet juridique et a confirmé que la souveraineté de Maurice sur l'archipel des Chagos ne peut être contestée.

Il s'ensuit qu'en vertu du droit international, Maurice est le seul Etat qui est légalement habilité à exercer sa souveraineté et ses droit souverains sur l'archipel des Chagos et sa zone maritime.

Nous souhaitons donc que la souveraineté et l'intégrité territoriale de Maurice soit respectée dans la mise en œuvre de nos projets.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Avant de terminer, je tiens encore une fois à exprimer mes remerciements aux autorités françaises et au Secrétariat général de la COI pour les dispositions prises pour faciliter nos travaux.

Je vous remercie de votre attention. Vivre l'Indianocéanie.